

Guerre à l'alcool; paix aux débitants! C'est le docteur Jacques Bertillon qui, dans le "Matin," propose cette formule, et il l'explique par les motifs suivants:

"Si j'étais député, dit-il, je voterais aveuglément toutes les mesures qu'on proposerait contre l'alcoolisme, sans vouloir distinguer celles qui peuvent être efficaces de celles qui ne sont que d'offensives bulles de savon.

"Mais comme je ne suis que spectateur, j'ai le droit d'examiner les propositions qu'on nous apporte. Le groupe anti-alcoolique en prépare deux: l'une excellente, c'est la prohibition de l'absinthe; l'autre, illusoire, à mon avis, c'est la réduction du nombre des cabarets.

"Il y a mieux à faire! Il faut profiter de la triste expérience de ceux qui, tels que les Pays-Bas, ont réduit le nombre de leurs cabarets, sans aucun profit sérieux. C'est ce que je veux expliquer.

"La longueur totale des rues de Paris est de mille kilomètres environ; elles sont ornées de 32,000 marchands d'alcool (plus exactement 32,000 licenciés). Divisez ces chiffres l'un par l'autre; vous trouverez que tous les trente et un mètres (31 verges environ), en moyenne, existe une boutique où on a le droit de vous vendre un petit verre!

Supposons que la loi, à force de peine, de temps et d'argent, réduise ce chiffre de moitié, ou même, par impossible, des trois quarts; ce sera beaucoup, et pourtant le résultat sera nul: au lieu d'avoir 31 mètres à parcourir pour absorber son petit verre, le client devra en parcourir 62 ou 124. C'est-à-dire qu'il lui faudra marcher une ou deux minutes de plus. Cet obstacle insignifiant ne diminuera en rien la tentation maudite.

"Je prétends même qu'elle sera plus forte, et cette thèse, malgré l'apparence, n'a rien de paradoxal.

"C'est qu'en effet la diminution du nombre des petits cabarets, permettra à Paris la création de ces immenses "Vaults" ou "Gin-palaces" qui éblouissent les yeux du passant dans certaines villes anglaises ou américaines. Ce sont de magnifiques bâtiments élevés en faveur de l'alcool, ruisselants de lumières étincelantes de dorures et de glaces, tout à fait propres à amorcer les badauds de caractère faible, et à les transformer rapidement en incorrigibles ivrognes. Ces somptueux palais de l'eau-de-vie n'existent pas en France, sans doute parce que les capitaux énormes qu'ils exigent seraient aventurés; ils auraient à vaincre la concurrence redoutable des petits cabarets où le patron connaît ses clients et passe pour leur ami, et, dans cette lutte du lion et des moucherons, le lion ne serait pas assuré de vaincre. Si vous supprimez les petits cabarets, il s'en établira forcément de plus grands; ils se feront concurrence à force de lampes

électriques, et voilà les "Gin-palaces" allumés.

Ne serait-ce pas là précisément le but discret que l'on poursuit?

En Angleterre, le développement des Sociétés de tempérance a eu pour effet de mettre aux mains d'une cinquantaine de lords et de membres de la Chambre des Communes la vente de l'alcool à Londres et dans les principales villes anglaises.

Interrogez un Anglais, il vous dira quels abus scandaleux couvrent ce mot "Tempérance", synonyme, en Angleterre, d'hypocrisie et de basse cupidité.

En France, il en sera de même. On veut raréfier les débits de boissons pour pouvoir les truster et les organiser en sociétés financières.

Comment le "Matin" "qui sait tout et qui dit tout", ignore-t-il cela?

Son collaborateur, le docteur Bertillon est, cependant, mieux informé quand il met en doute l'efficacité de la réduction du nombre des débits pour diminuer l'abus des spiritueux:

"L'expérience, écrit-il, a été faite par le gouvernement impérial.

"Dans une intention purement politique et afin de tenir le "grand électeur" sous sa dépendance absolue, il a fait fermer 60,000 cabarets, en vertu de la loi de 1851, leur nombre qui était de 350,000 (Paris non compris), est tombé à 291,000, et s'est maintenu à ce chiffre jusque vers 1860. Loin de diminuer, la consommation d'eau-de-vie s'élève: de 585,000 hectolitres (12,870,000 gallons) d'alcool pur elle passe à 850,000 (18,700,000 gallons).

"Ainsi, il n'y a pas de relation entre le nombre de débits et la consommation de l'alcool. Les Pays-Bas ont perdu un quart de siècle d'efforts pour avoir méconnu cette vérité. Ce n'est pas là que les parlementaires qui constituent le groupe anti-alcoolique doivent chercher le modèle à imiter."

Les réflexions du docteur Bertillon sont réellement très judicieuses; mais à quoi peuvent-elles servir? Le siège du Parlement est fait, et il est absolument résolu, au contraire, à engager une lutte à mort contre les débitants.

Il lui convient de faire de la lutte de classes, et il en fera, malgré tous les sages conseils que pourra lui donner le docteur Jacques Bertillon.

Une partie du Parlement a déjà exprimé sa ferme volonté de supprimer les classes moyennes -- plus de petits commerçants! plus de débitants!

Rien que des millionnaires et des gens très pauvres!

Ecoutez M. Charles Dupuy exposant en ces termes le plan de combat du Sénat contre le commerce de détail, et vous ne douterez plus des intentions belliqueuses de certains législateurs, affolés de haine contre ces honnêtes et humbles travail-

leurs indépendants qu'ils appellent avec mépris "des mastroquets".

"Nous respectons, a dit M. D..., le principe de la division du travail. A la Chambre, on s'est préoccupé de l'absinthe. On y travaille à résoudre le problème. Nous ne voulons pas l'envoyer. En attendant que le résultat pratique et réalisable de cette campagne nous parvienne, nous nous préoccupons au Sénat, d'une oeuvre concordante, celle de la limitation du nombre des cabarets: non pas par la suppression de ceux qui existent, mais d'abord en ne remplaçant pas ceux qui se suppriment d'eux-mêmes, ensuite en mettant des conditions plus exigeantes pour les nouvelles autorisations. D'ailleurs, ceci n'est qu'un projet. Une sous-commission examine le problème sous toutes ses faces et elle arrivera certainement à mettre debout -- bientôt -- quelque chose de net et de complet."

On voit que, tant au Sénat qu'à la Chambre, une majorité peu à peu se forme, décidée à une lutte à mort contre les petits commerçants et "uniquement" contre les commerçants."

TOMATES ET BLE D'INDE

Le nouvel emballage

Les empaqueteurs ont établi les prix des tomates et du blé-d'Inde du nouvel emballage. Comme on s'y attendait généralement ces prix sont très élevés. On cote les tomates à la doz. de boîtes \$1.27 1-2 pour le groupe No 1 et \$1.25 pour le groupe No 2. Le blé-d'Inde est à 97 1-2c pour le groupe No 1 et à 95c pour le groupe No 2.

On nous dit que ces prix ne sont pas sans faire songer les commerçants: on prévoit, du fait de leur élévation, une diminution dans la consommation. Il est, en effet, à remarquer que d'habitude, l'épicier de détail vend 10c la boîte de tomates, alors qu'aujourd'hui elle lui coûte davantage à lui-même.

Comme le commerce de gros ne recevra pas la totalité des quantités portées aux contrats, mais environ 70 p. 100 de ces quantités, on peut dire que les prix établis seront tenus fermes.

PORT DE ST-JEAN

Nouveaux droits de quaiage

Le bureau du Trésor de la Cité de St. John, N.B. a adopté le 3 de ce mois un nouveau tarif de droits de quaiage pour l'hiver comme suit: Animaux, 3 cents chaque au lieu de 2c; marchandises générales 10c la tonne au lieu de 5c; planches, bois équarris et bois en grume 10c les mille pieds, le tarif ne sera appliqué désormais que sur le bois chargé à quai. Les taux de quaiage d'été ont été plus élevés que ceux d'hiver, mais il a été décidé qu'à l'avenir ils seraient les mêmes pour les deux saisons.